

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOUANCE AU PERCHE

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Claude RIGOT, Maire de Souancé-au-Perche.

Date de convocation : 12 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 14

PRESENTS : Marie-Claude RIGOT, Arnaud CHANDAVOINE, Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Thomas LECOSSAIS, Guillaume POTEL, Jacqueline LAURENT, Cécile AUBIN, Clara METIVIER, Emilie DEFOND, Serge MORICE, Arnaud BOUTTET, Fabien NAVET, Patrick GUILLIER de SOUANCE

ABSENTS EXCUSES : Jeannine CIBOIRE pouvoir à Marie-Claude RIGOT

Secrétaire de séance : Emilie DEFOND

Ordre du jour :

- Consultation travaux de démolition du site AXEREAAL – Rapport d'analyse des offres
- Programme prévisionnel des investissements 2023
- Tarifs communaux 2023
- Tarifs eau et assainissement 2023
- Révision des loyers 2023
- Remboursement achat de décoration banquet des Aînés
- Remboursement pour une demande au service de la publicité foncière de Chartres
- Rapport des Commissions
- Questions diverses

Lu et approuvé sans observation, le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2022 est soumis aux signatures de Madame le Maire et du secrétaire de séance.

CONSULTATION TRAVAUX DE DEMOLITION DU SITE AXEREAAL – RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une consultation par voie de procédure adaptée a été lancée le 24 novembre 2022 concernant le marché de travaux relatifs à la démolition d'un bâtiment sur le site AXEREAAL comprenant : désamiantage, déconstruction et démolition et fixant la remise des offres le 14 décembre 2022 à 12 heures.

Les offres ont été analysées et notées suivant les 2 critères définis au règlement de la consultation : 40 % pour le prix des prestations et 60 % pour la valeur technique de la prestation permettant d'attribuer une note sur 100 et ainsi d'obtenir un classement général.

Madame le Maire présente le rapport d'analyse des offres établi par la SAEDEL, Maître d'œuvre, le 16.12.2022 et remis le 16.12.2022.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De demander des compléments d'information sur les points suivants :**
 - **Entreprise POULLARD : Demande de prise en compte du diagnostic amiante fourni dans le cadre de la consultation et/ou supprimer la mention du diagnostic demandé dans l'offre et préciser le prix unitaire du traitement d'une plaque amiantée en cas de découverte fortuite.**
 - **Entreprise TTC : Demande si l'entreprise envisage une reprise de ferraille. Si oui, pour quel montant et prise en compte en moins-value dans le devis de démolition.**
 - **Entreprise PREMYS : demande d'augmentation et/ou de certification du montant de la valorisation des métaux. Fournir le certificat de visite obligatoire.**
- **D'autoriser Madame le Maire à demander toutes les subventions existantes pour la réalisation de cette opération sur la base dans un premier temps de l'estimation prévisionnelle suivante :**

	HT	TTC
• Travaux	89 627.50	107 553.00
• MO + SPS	4 850.00	5 820.00
• Frais divers (imprévus...)	8 900.00	10 680.00
TOTAL	103 377.50 €	124 053.00 €

PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2023

Madame le Maire présente un document de travail concernant le programme prévisionnel des investissements pour 2023.

Les principaux sujets (hors Restes à Réaliser 2022) retenus sont :

- Travaux de déconstruction du site AXERREAL
- Travaux de voirie programme 2023
- Acquisition d'un tracteur tondeuse (demande de devis en cours)
- Travaux de mise aux normes à la station de pompage du Pâty
- Installation d'un compteur de débit à la station de pompage du Pâty
- Travaux de mise aux normes au château d'eau de Falourde

1 – TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2023

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser des travaux de réfection de la voirie du chemin DE La Bréaudière selon le détail ci-dessous :

	HT	TTC
• Chemin de La Bréaudière	56 193.04	67 431.65
TOTAL	56 193.04 €	67 431.65 €

Cette opération dans sa globalité s'élève à 56 193.04 € HT (67 431.65 € TTC).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions existantes pour réaliser ces travaux et à signer tout document se rapportant à cette opération.

2 – STATION DE POMPAGE DU PATY – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES

Madame le Maire présente le rapport technique suite à la dernière visite de surveillance à la station de pompage du Pâty effectué par l'entreprise JOUSSE. Plusieurs observations importantes y figurent.

En conséquence le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser des travaux de mise aux normes et l'acquisition d'un compteur de débit selon le détail ci-dessous :

	HT	TTC
• Mise aux normes de l'armoire électrique	776.00	931.20
• Fourniture et pose d'un groupe de pompage	8 289.76	9 947.71
• Fourniture et pose d'un compteur de débit	16 816.00	20 179.20
TOTAL	25 881.76 €	31 058.11 €

Cette opération dans sa globalité s'élève à 25 881.76 HT (31 058.11 € TTC).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions existantes pour réaliser ces travaux et à signer tout document se rapportant à cette opération.

2 – CHATEAU D’EAU DE FALOURDE – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES

Madame le Maire présente le rapport technique suite à la dernière visite de surveillance au château d’eau de Falourde effectué par l’entreprise JOUSSE. Plusieurs observations importantes y figurent.

En conséquence le Conseil Municipal décide à l’unanimité de réaliser des travaux de mise aux normes selon le détail ci-dessous :

	HT	TTC
• Mise aux normes de l’armoire électrique	12 189.00	14 626.80
• Mise aux normes des échelles	18 169.00	21 802.80
TOTAL	30 358.00 €	36 429.60 €

Cette opération dans sa globalité s’élève à 30 358.00 HT (36 429.60 € TTC).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions existantes pour réaliser ces travaux et à signer tout document se rapportant à cette opération.

TARIFS COMMUNAUX 2023

Madame le Maire présente un tableau de l'évolution des tarifs municipaux depuis 2017 et les propositions pour 2023.

Le tarif de la cantine est proposé à 3.10 €. Plusieurs élus proposent 3.20 €. Madame le Maire propose de procéder à un vote. Le vote se traduit par une majorité avec 7 voix pour 3.10 € (MC. RIGOT - J. LAURENT - C. AUBIN - C. METIVIER - E. DEFOND - F. NAVET - J. CIBOIRE pouvoir à MC. RIGOT) et 6 voix pour 3.20 € (A. CHANDAVOINE - JJ. GUILLIER de SOUANCE - T. LECOSSAIS - G. POTEL - P. GUILLIER de SOUANCE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le reste des tarifs municipaux ci-après pour l'année 2023.

	2023
* Cantine scolaire	3,10
* Cimetière	
Concession 30 ans	240,00
Concession 50 ans	400,00
Cavurne (15 ans)	550,00
Dispersion (15 ans)	140,00
* Jardin familial	25,00
* Camping	
Forfait annuel + compteur électricité	770,00
Electricité /Kw	0,49
Taxe de séjour	0,20

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs eau et assainissement ci-après pour l'année 2023 :

	2023
Consommation de 0 à 100 m3	1,42
Consommation de 101 m3 à 300 m3	1,33
Consommation supérieure à 300 m3	1,14
Compteur 15 mm	56.48
Compteur 20 mm	99.55
Compteur 25 mm	123.96
Compteur 30 mm	193.29
Prélèvement sur la ressource en eau Agence de l'Eau	0,0493
Réseau de collecte Agence de l'Eau	0,1560
Pollution domestique Agence de l'Eau	0,300
FSIREP	0,077
Interconnexion	0,040
Fermeture de compteur	35,00
Réouverture de compteur	35,00
Installation d'un nouveau compteur	65,00
Remplacement d'un compteur gelé	150,00
Assainissement	1,87
Vente d'eau à Saint-Jean-Pierre-Fixte	0,97

REVISION DES LOYERS 2023

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, revalorise le montant des loyers des différents logements communaux à compter du 1^{er} janvier 2023 selon les indices de références des loyers publiés par l'INSEE.

REMBOURSEMENT ACHAT DE DECORATION BANQUET DES AINES

Mme RIGOT a réglé l'achat de décoration pour le banquet des aînés d'un montant de 105.70 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le remboursement de 105.70 € à Mme RIGOT.

REMBOURSEMENT POUR UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE CHARTRES

Mme BOUVELLE, Secrétaire de Mairie, a réglé le coût de la facturation 12 € pour une demande de renseignement au Service de la Publicité Foncière de Chartres concernant une parcelle auprès du Trésor Public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le remboursement de 12 € à Mme BOUVELLE.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- Commission des travaux

• **Vente de matériel**

M. CHANDAVOINE demande l'accord du Conseil Municipal pour vendre un rideau métallique et un transpalette situé sur le site AXEREAL. Le Conseil donne son accord et une délibération actant ces transactions sera prise lors d'une prochaine séance.

• **Réclamations éclairage public**

Madame le Maire informe qu'elle a eu des réclamations provenant de deux habitants du lotissement du chemin Chartrain concernant la délibération prise le 28 septembre dernier en matière d'éclairage public. Pour rappel cette délibération précisait la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies et de participer à l'effort commun. Il avait donc été décidé de ne pas allumer certains secteurs de la commune. Pour effectuer une modification sur le lotissement du chemin Chartrain il est nécessaire de faire intervenir l'entreprise CITEOS dont le coût est de 201 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient la délibération prise le 28 septembre 2022

- Commission des Affaires Scolaires

Madame le Maire informe qu'un don de 14 ordinateurs portables a été fait à l'école.

Le spectacle dans le cadre du projet d'initiation à la musique intitulé « Bal des violons » a eu lieu dans la salle polyvalente les 10 et 16 décembre dernier.

- Commission Fêtes et Cérémonies

Madame le Maire remercie tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation du banquet des aînés, à la distribution des colis et à l'arbre de Noël. Elle remercie également l'Accueil de Loisirs et le Club de l'Amitié pour les décorations de Noël dans le bourg.

QUESTIONS DIVERSES

Il a été évoqué les sujets suivants :

- Le versement plus important du Fonds Départemental de Péréquation
- L'inventaire du patrimoine bâti effectué par le Parc Naturel Régional du Perche
- La dernière réunion du Syndicat AQUAVAL
- Mme AUBIN ne souhaite plus être en charge du site internet de la commune
- Les bénévoles ont récolté 907.12 € lors de la journée au profit du Téléthon
- La date des vœux du Maire est modifiée au 21 janvier 2023
- Le débordement de la fontaine rue d'Authon
- La création d'une place handicapée devant la salle polyvalente
- La prochaine réunion de la commission Fêtes et cérémonies aura lieu le 11 janvier 2023

Madame le Maire lève la séance à 23 h 15.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu Mercredi 8 février 2023 à 20 h 30

Le Maire de Souancé-au-Perche,
Marie-Claude RIGOT

La Secrétaire de séance,
Emilie DEFOND